

DOSSIER DE PRESSE

Visite de Stanislas Bourron,
directeur général de l'agence nationale de la
cohésion des territoires.

Vendredi 5 mai 2023



Vendredi 5 mai, Laurent Buchaillat, préfet du Cantal accueille Stanislas Bourron, directeur général de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Dans le cadre de son tour de France des territoires, Stanislas Bourron souhaite échanger avec les élus du territoire sur leurs besoins et présenter l'action de l'agence dans le département.

ANCTerrain, le tour de France départemental

Depuis sa nomination en décembre 2022, Stanislas Bourron, directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, part à la rencontre des élus et des acteurs locaux au plus près du terrain. Du centre-bourg rural au massif montagneux, en passant par les quartiers prioritaires de la politique de la ville à l'accès au numérique dans les territoires, chaque visite est l'occasion d'échanger concrètement sur les projets de terrain, et d'en tirer des enseignements pour améliorer et adapter les réponses de l'ANCT aux problématiques locales. Dans un échange construit, le directeur général a pu également répondre aux questionnements des élus et faire face à leurs préoccupations en lien avec les grands enjeux contemporains de transition écologique, économique et démographique.

Ce tour de France illustre ainsi les réussites locales que porte l'Agence à un niveau national.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires ANCT

Depuis sa création en janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est le partenaire privilégié pour les collectivités locales qu'elle accompagne dans leurs projets de territoire. Elle anime des pactes territoriaux comme les Contrats de relance et de transition écologique et pilote des programmes nationaux comme Petites villes de demain, Action cœur de ville, France services ou encore l'Agenda rural. L'ANCT développe également une offre de services sur mesure en matière d'ingénierie de projet, avec une approche « cousue main » pour répondre au plus près de leurs besoins spécifiques et locaux.

Plus d'informations : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/lagence-21>.

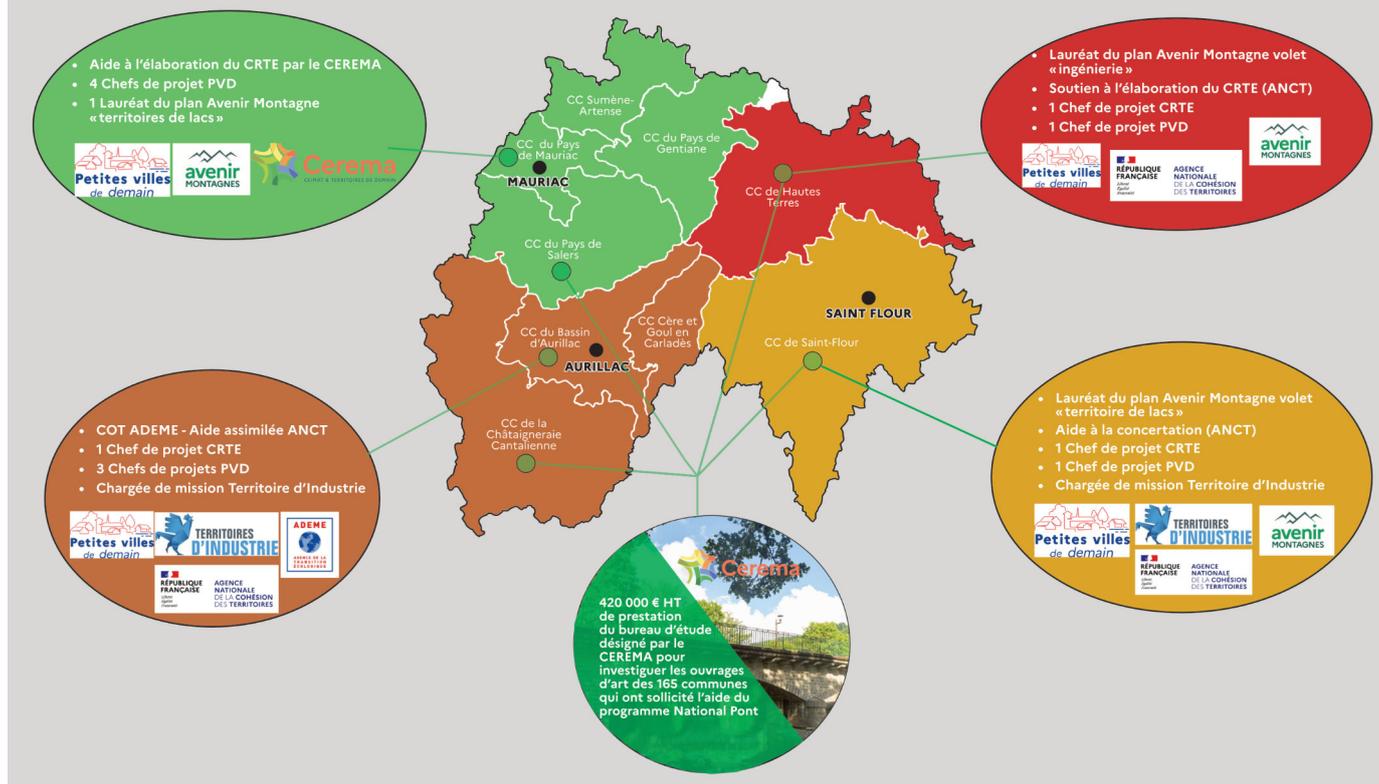
L'ANCT : facilitatrice de projets

L'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) a été mise en place le 1^{er} janvier 2020 et assure un rôle de fabrique à projets pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets.

L'ANCT propose une approche pragmatique et opérationnelle afin d'accompagner l'émergence des projets des collectivités. Elle fonctionne comme un guichet unique pour mobiliser l'ingénierie de l'État tout en s'inscrivant dans une démarche partenariale avec l'ingénierie locale existante. Son action est pilotée par le préfet qui en est le délégué territorial, et par le directeur départemental des territoires, qui en est le délégué adjoint.

À l'occasion du déplacement le 5 mai 2023, des réalisations concrètes des programmes portés par l'agence dans le Cantal, ont été présentées.

DÉPLOIEMENT DE L'INGÉNIERIE DANS LE CANTAL



CONTRATS DE RELANCE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

OBJECTIF : Accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, par un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Dans le Cantal, quatre CRTE sont signés entre l'État et les intercommunalités.

PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

OBJECTIF : renforcer les moyens des élus des villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, et leurs intercommunalités, pour bâtir et donner les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Aujourd'hui, ce programme est déployé dans toutes les régions françaises et permet d'accompagner « à la carte » 1 643 communes grâce à 904 chefs de projets.



PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

Petites villes de demain entame désormais sa transition vers sa phase opérationnelle et des résultats concrets commencent à apparaître : fin avril 2023, 888M€ ont déjà été engagés sur le terrain pour construire, rénover et transformer nos petites villes (réhabilitation de friches, rénovation de bâtiments, revitalisation de centres-villes, etc).



Dans le Cantal, 26 communes sont lauréates du programme Petites villes de demain (PVD), répartis dans les 9 communautés de communes.

Neuf postes de chefs de projets ont été créés. Ils viennent renforcer les équipes auprès des élus pour mener à bien leur projet de revitalisation. Véritable chef d'orchestre, il travaille de façon transversale, tant sur le plan stratégique que sur les actions opérationnelles. Leur financement se fait grâce au soutien de l'ANCT, la banque des territoires et l'ANAH, agence nationale de l'habitat.

2021 et 2022 ont été consacrées à l'adhésion au programme, au pilotage et la stratégie de revitalisation des centres-bourgs. 2023 voit la phase opérationnelle commencer avec la signature de la totalité des opérations de revitalisation de territoire (ORT) au nombre de 9. L'ORT étant l'outil au service des collectivités pour la mise en œuvre de leur projet global de revitalisation du territoire.

ACTION CŒUR DE VILLE (ACV)

Le programme national « Action Cœur de Ville » a pour ambition de redynamiser le centre des villes moyennes. La première phase (2018-2022) est en cours d'évaluation avec 82 millions d'investissement et la phase 2, caractérisée dans le Cantal, est en cours de préparation.



FRANCE SERVICES

OBJECTIF : Accompagner les citoyens dans les démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique, à moins de 30 minutes de son domicile.

19 espaces France Services (*) sont désormais labellisés dans le Cantal. Ce maillage du territoire permet de proposer un service public de proximité pour accompagner les usagers. Les démarches administratives sont ainsi facilitées grâce au soutien d'agents formés, et le réseau des 9 partenaires France Services.

Un réseau que les services de l'État continueront de structurer, d'animer et d'améliorer, aux côtés des collectivités et des partenaires.

(*) dont **3 France services postales et une France services mobile portée par le conseil départemental.**



France Services
Proche de vous au quotidien

Chaque site homologué bénéficie de 30 000 € d'aide au fonctionnement de l'État soit 570 000 € pour les 19 sites en 2023.

INCLUSION NUMERIQUE

Afin de renforcer le dispositif France Services, 19 conseillers numériques (conseil départemental, EPCI et secteur associatif) ont été déployés pour accompagner et conseiller les habitants dans leur usage du numérique au quotidien.

Formés et co-financés par l'État pour proposer des ateliers d'initiation au numérique, ils ont réalisé un peu plus de 9700 accompagnements depuis le début du programme. Le soutien financier de l'État est reconduit pour 2023, de manière dégressive, dans le cadre de nouvelles conventions de subvention de 36 mois.



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
**France
services**



OPERATION PILOTE « PETITS CENTRES BOURGS »

Mise en place en avril 2021, cette mission d'accompagnement expérimentale réalisée par la DDT du Cantal a été mise en place sur trois communes dans le département : Coren, Marcenat, Saint-Chamant.

Une approche transversale et globale est proposée pour travailler à un nouveau modèle de développement et d'attractivité de ces petits centres-bourgs, qui se voudrait à la fois novateur et apte à faire face aux principaux enjeux d'aujourd'hui qu'ils soient locaux ou nationaux.

L'objectif est de travailler sur des méthodes, outils et fédérer tous les acteurs concernés dans la revitalisation et l'attractivité des petits centres-bourgs en complémentarité avec les collectivités. Il sera ensuite possible de déployer ces travaux sur d'autres centralités du département.

La première phase de diagnostic avec les échanges avec les élus et la définition du périmètre est en cours d'achèvement. Suivront la phase 2 de définition des objectifs de revitalisation et le travail opérationnel avec les acteurs ; et la phase 3 de bilan et déploiement sur d'autres petits-bourgs.



ACTION CŒUR DE VILLE : L'EXEMPLE D'AURILLAC

Le plan « Action Cœur de Ville » est un grand plan d'investissement public sur cinq ans (2018-2022) à destination des 222 villes intermédiaires qui structurent le territoire national. L'objectif est de redonner de l'attractivité et du dynamisme à leurs centres villes.



Le programme Action cœur de ville (ACV) concerne exclusivement, sur le territoire cantalien, les deux villes de la principale unité-urbaine du département : Aurillac et Arpajon-sur-Cère (avec un total de 32 000 habitants pour ces deux localités, positionnées en centralité d'une communauté d'agglomération d'environ 55 000 habitants).

Engagées conjointement depuis 2018 dans le programme, les deux collectivités sont entrées dans la phase de déploiement opérationnelle avec la signature de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) en novembre 2019. Récemment évalué, l'acte 1 du programme peut être qualifié de succès. La deuxième partie du programme, dans laquelle les collectivités souhaitent s'engager, devrait également déboucher sur de substantielles réalisations.

F Le directeur général de l'ANCT, en présence des élus du territoire, a pu parcourir le centre-ville d'Aurillac, avec 4 étapes sur des opérations inscrites dans le programme ACV et le fond friche :

- **Place Gerbert pour une vue d'ensemble des projets municipaux** : site patrimonial Saint-Géraud, Europan, Gerbert/Gravier/Monthyon et rues piétonnes ;
- **Présentation du site patrimonial Saint-Géraud** : entrée par la place des Docks - visite du cœur d'ilôt et du parvis de l'abbatiale ;
- **Friche ex-Engie et parking du Foirail** : présentation du projet Europan ;
- **Parking du Gravier** au niveau du kiosque à musique (présentation du projet Gravier/Monthyon) ;
- **Visite chantier des rues piétonnes** : 1ère tranche livrée et poursuite du chantier.

Un ensemble d'aménagements et de projets qui traduisent une dynamique de développement en matière d'habitat, d'attractivité commerciale et de services.





VIC SUR CÈRE : AU CŒUR DU NUMÉRIQUE

LES GRANGES NUMÉRIQUES : DEPLOYER LA CULTURE ET LE NUMÉRIQUE



Situées à Vic-sur-Cère, au bord de la RN122, les granges sont ouvertes depuis 2021. Elles sont à la fois un tiers-lieu, offrant des usages partagés à la croisée du numérique, de l'économie, de la culture et du social !

Le lieu propose : accueil des services de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès, accueil d'entreprises, espace de coworking, visioconférence, organisation d'événements professionnels, séminaires, formations, conférences, réunions, fabrique artistique, programmation culturelle, école de musique et de danse, réseau d'échanges réciproques de savoirs.

La communauté de communes bénéficie d'un soutien de 50 000 € par an de 2021 à 2023.

Les granges accueillent également une Micro-folie, ouverte depuis juin 2022 avec un musée numérique et un module de réalité virtuelle.

Un conseiller numérique accompagne la montée en compétences des usagers et anime le réseau. Il travaille en binôme avec la responsable du service culture pour l'animation du tiers-lieu : numérique et culturelle – Fabrique artistique.

Un volontaire territorial en administration (VTA) a été recruté fin 2022. Sa mission porte sur le développement de nouvelles animations notamment dans le domaine économique et en direction des jeunes ainsi que sur la mise en place de l'association hybride pour la nouvelle gouvernance du tiers-lieu et le développement d'outils de communication et de promotion.

SIGNATURE DE LA CONVENTION OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE CERE ET GOUL EN CARLADES : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La commune et l'EPCI ont signé leur convention d'adhésion le 22 juillet 2021. Dès le recrutement de la cheffe de projet à l'automne 2021, le travail de diagnostic, de définition de la stratégie de revitalisation et d'écriture du plan d'actions a pu être engagé. Réalisé en régie, il se concrétise aujourd'hui par la mise en signature de la convention cadre valant opération de revitalisation de territoire (ORT).

En termes géographiques, l'EPCI a pris l'initiative d'intégrer dans l'ORT, en sus de la ville-centre de Vic-sur-Cère, les centres-bourgs de Polminhac et de Thiézac.

Le projet de convention comprend 6 orientations stratégiques avec 37 actions qui conjuguent des projets en matière de services à la population, de requalification d'espaces publics, de cadre de vie, de mobilité, de redynamisation commerciale ou encore d'habitat :

- rendre attractif l'habitat en centre-bourg,
- redynamiser les activités économiques en centre-bourg,
- organiser les mobilités alternatives à la voiture,
- renforcer l'offre de services en centre-bourg
- faire vivre et mettre en œuvre l'ORT



La convention assure une prise en compte ambitieuse de la dimension « transition écologique », avec des actions projetées en matière de mobilités alternatives, de nature en ville, ou encore de sobriété énergétique des bâtiments et équipements.

VISITE DE LA VILLE ET DE LA MAISON FRANCE SERVICES

La France services postale de Vic-sur-Cère a été homologuée début 2021. Elle a pris la suite d'une ancienne maison de service au public (MSAP) postale qui préexistait depuis 2017.

Les niveaux d'activité de la France services postale progressent régulièrement chaque année : 325 accompagnements en 2021, 887 en 2022 et 229 à la fin mars 2023.

Elle fonctionne en concertation avec l'un des bus du conseil départemental qui apporte le service jusqu'aux usagers dans deux autres communes de l'EPCI (Saint Jacques des Blats et Raulhac).

Le conseiller numérique a pris en charge 314 personnes (ateliers ou accompagnements individuels).





PRÉFECTURE DU CANTAL

2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 46 23 00

www.cantal.gouv.fr
pref-communication@cantal.gouv.fr

